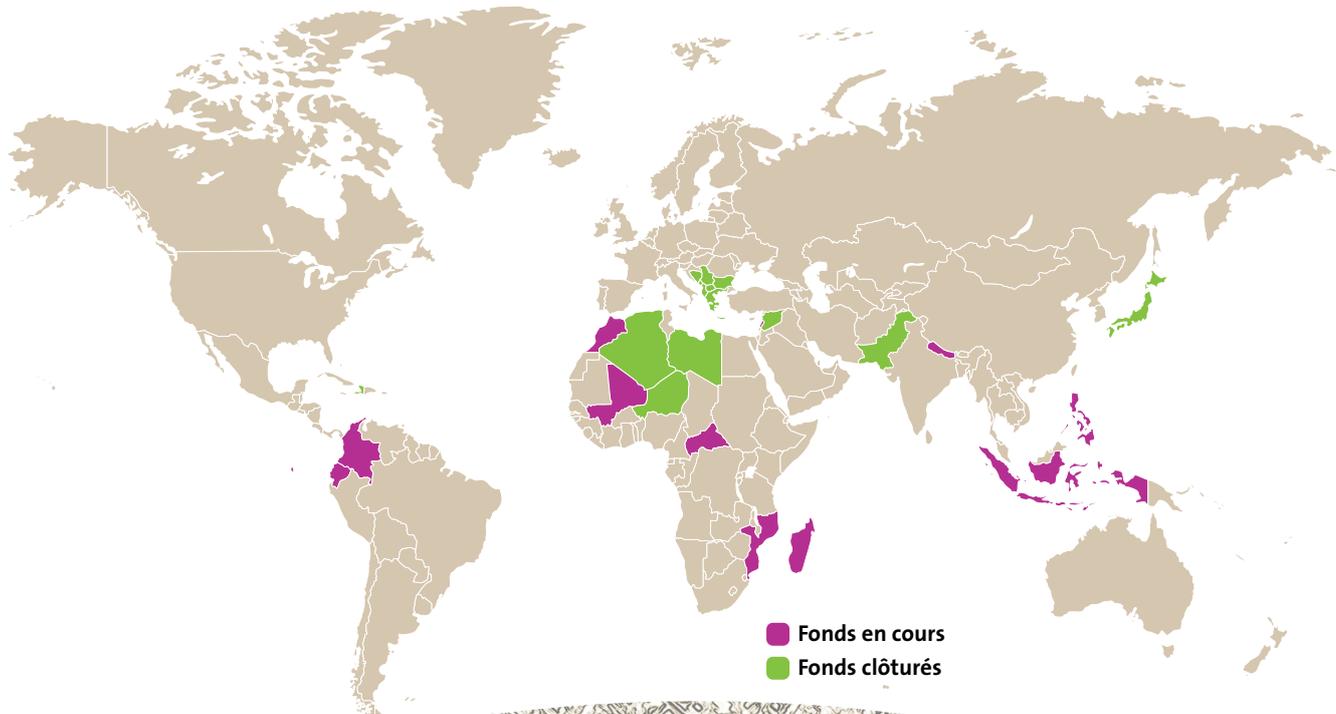


Les fonds de solidarité de Cités Unies France

**Les collectivités territoriales françaises agissent ensemble avec
Cités Unies France pour aider les territoires lors d'une crise**

Depuis 2003, 25 fonds de solidarité ont été mis en place (entre 1 et 3 fonds déployés par an), principalement suite à des catastrophes naturelles (65% des fonds). Au total, 3 millions d'euros de contributions financières des collectivités territoriales françaises ont été mobilisés au titre des fonds de solidarité sur les 15 dernières années. Le dispositif mobilise la participation de toutes les collectivités françaises du réseau de Cités Unies France, des petites et moyennes en majorité, mais aussi des grandes villes, métropoles, conseils départementaux et régionaux.



L'outil fonds de solidarité

Qu'est-ce que c'est ?

À la suite d'une crise frappant un territoire, à la demande de ses membres et de ses partenaires, Cités Unies France lance un appel aux dons aux collectivités territoriales, notamment celles de son réseau. Un compte spécifique est ouvert et une phase de collecte démarre.

Cités Unies France conduit une mission sur le terrain avec ses partenaires locaux afin d'identifier les besoins. Ce travail de recensement est fait directement avec les villes affectées. Un plan de travail est proposé, discuté et validé avec le Comité des donateurs. Cités Unies France lance ensuite les activités et se charge du suivi du projet tout au long de son déroulement. Il s'agit donc, pour les collectivités, d'effectuer un don qui sera affecté à un projet précis.

Comment participer ?

Pour participer à l'initiative, il suffit de répondre à l'appel lancé par Cités Unies France. Ensuite, les collectivités donatrices deviennent membre du comité de pilotage (Comité des donateurs) et elles sont associées à toutes les étapes du processus. Leurs expertises techniques dans ce cadre sont sollicitées et valorisées et leur visibilité est assurée.

Un rôle actif, favorisé par la mise en place d'un Comité de donateurs

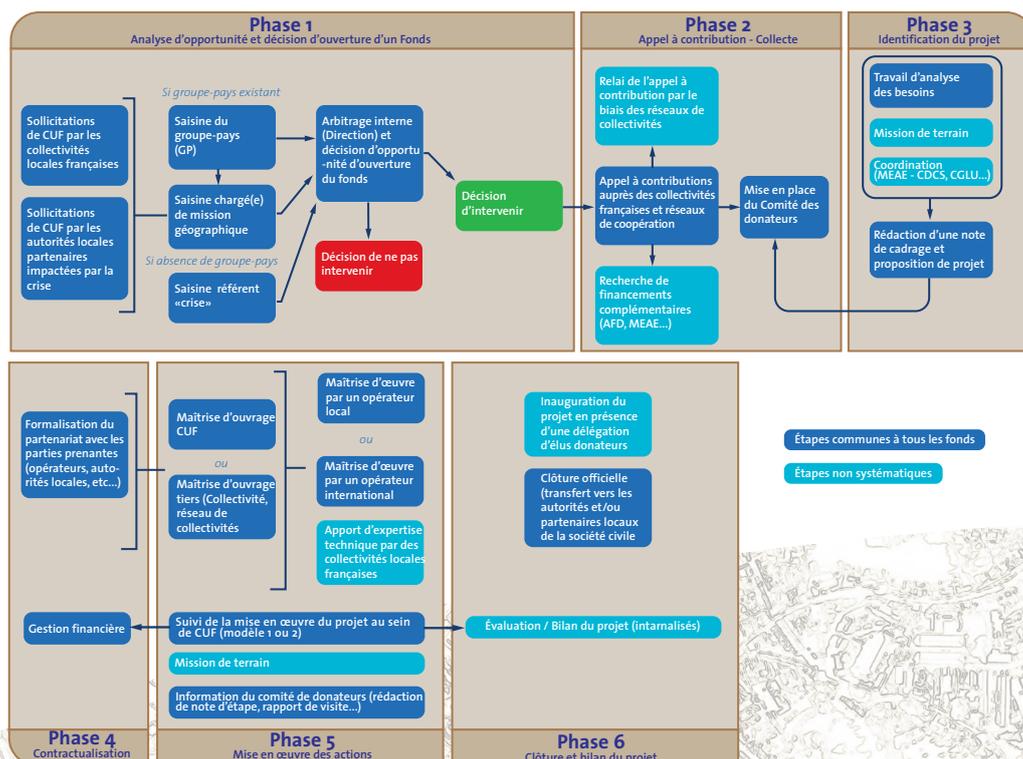
Le dispositif repose sur l'impulsion donnée par les collectivités territoriales françaises qui souhaitent s'inscrire dans une réponse coordonnée face à une crise. Ces collectivités constituent le premier maillon des fonds de solidarité. Elles sont les principales contributrices et valident la nature de l'intervention en fonction des moyens disponibles collectés.

Le processus leur réserve une place de choix aux différentes étapes du processus à travers la mise en place d'une dynamique « réseau » qui s'appuie sur les groupes-pays de CUF concernés le cas échéant et la mise en place d'un Comité de donateurs.

Quels types de projets ?

La nature des soutiens apportés aux territoires affectés par les crises est variable. Les projets déployés peuvent relever de trois grands types d'actions qu'on retrouve globalement dans tous les fonds :

- Des actions de soutien à la gestion de crise qui se traduisent par des projets de réhabilitation et de reconstruction (habitat, équipements municipaux) ;
- Des actions de prévention et de réduction des risques de catastrophe (information, sensibilisation, réflexion sur l'urbanisme...) ;
- Des actions de renforcement des capacités des autorités locales et plus largement de la société civile locale tant sur des dimensions techniques que sur les enjeux de gouvernance.



Pourquoi agir lors d'une crise ?

Aider les collectivités affectées par une crise contribue au renforcement de la gouvernance locale et à la résilience des territoires

Face au constat de la difficile intégration des autorités locales dans l'action d'urgence et la gouvernance de l'aide humanitaire dans les pays en crise, Cités Unies France a conceptualisé et développé une nouvelle approche ; celle-ci place les autorités locales au cœur du continuum « Prévention-Urgence-Reconstruction-Développement ».

Participer aux initiatives de Cités Unies France via le dispositif « Fonds de Solidarité des collectivités territoriales » permet aux collectivités territoriales françaises, voir internationales (dans le cadre de l'organisation mondiale Cités et Gouvernements Locaux Unies - CGLU), d'apporter une assistance concertée technique et/ou financière à leurs homologues confrontés à des situations de crises.

Venir en aide aux collectivités affectées par une crise vous permet d'agir à l'international

Les collectivités françaises contribuant aux fonds de solidarité ne sont pas toutes engagées dans les démarches de coopération internationale. Dans le cadre des fonds de solidarité, la contribution aux actions proposées par Cités Unies France en aide aux collectivités affectées ouvre également des possibilités de coopération et d'accompagnement technique permettant de mettre leur action Internationale à disposition de la solidarité internationale.

Pour les collectivités déjà actives dans des projets de coopération décentralisée ce dispositif permet d'agir ponctuellement et selon leur envie ; il ouvre les possibilités de coopération auprès des nouveaux territoires et avec d'autres partenaires. Les projets d'aide à la reconstruction développés dans le cadre de fonds de solidarité durent en moyenne entre 2 et 4 ans.

Une action concertée des collectivités : maximiser l'impact de la solidarité et valoriser l'engagement des collectivités

La solidarité des collectivités territoriales françaises lors de crises s'est souvent manifestée par un don à des opérateurs classiques de l'aide, tel des ONG locales, nationales ou internationales. Cette modalité d'action reste d'actualité et garde toute son importance. Le dispositif « fonds de solidarité des collectivités territoriales » vise quant à lui à coordonner une action des collectivités françaises pour un plus grand impact sur le terrain.

Ces actions sont en lien direct avec les compétences spécifiques des collectivités territoriales. Leur soutien sera adressé à leurs homologues pour les aider à renforcer leur gouvernance, leurs infrastructures et pour qu'ils soient mieux préparés face à d'autres crises qui pourraient frapper leur territoire.



Fonds de solidarité des collectivités pour le Mozambique



Fonds de solidarité des collectivités pour les Philippines

@Credit photo : Simone Giovetti

Internationalisation de l'outil pour un impact encore plus important et durable

Concernant la question du rôle de ces collectivités dans la réponse aux crises, Cités Unies France porte de longue date un ensemble d'actions au niveau international. Cet engagement s'est accru lors des 10 dernières années, avec notamment :

• Une présence renforcée dans le réseau mondial des pouvoirs locaux et régionaux (CGLU), notamment au sein du Groupe de travail pour la prévention et la gestion territoriale des crises de CGLU

Cités Unies France s'est engagée davantage dans le plaidoyer sur la scène internationale. C'est notamment le cas au sein du groupe de travail de CGLU pour la prévention et la gestion territoriale des crises, groupe de travail permanent créé en 2014. CUF est non seulement son membre fondateur, mais également un animateur pilier depuis sa création.

Cités Unies France assure l'animation et le secrétariat de ce groupe de travail aux côtés de la Ville de Genève (qui assure la présidence), d'agences de coopérations d'autres pays (coopérations néerlandaise, canadienne, turque) et de sections géographiques de CGLU (Section Moyen Orient et Asie de l'Ouest - MEWA, Asia-Pacific - UCLG ASPAC et CGLU Afrique). Plateforme pour les autorités locales, ce groupe de travail vise à faciliter l'échange de connaissances et d'expertises en matière de gestion de crise.

• Un nouveau dispositif mondial pour renforcer d'avantage l'impact de la solidarité des collectivités territoriales du monde : le fonds international de solidarité de CGLU

Pour aller encore plus loin, Cités Unies France a mis en place -au sein de CGLU- un nouveau cadre de travail pour venir en aide aux collectivités frappées par une crise : c'est le fonds international de solidarité. Les principes proposés sont les mêmes que ceux des fonds de solidarité de CUF. L'appel aux dons est lancé, par contre, au niveau mondial, relayé par les associations nationales de pouvoirs locaux. Par conséquent, les contributions des collectivités territoriales viennent de tous les pays du monde.

Les sections régionales de CGLU jouent un rôle important dans ce dispositif car elles permettent et garantissent un accès direct aux bénéficiaires et une meilleure compréhension des différents contextes. Cette initiative est le résultat du travail de plaidoyer et du positionnement de CUF à l'international ; elle permet d'envisager autrement la manière d'intervenir :

- avec une ambition renforcée par le biais d'une enveloppe financière mutualisée et plus importante ;
- de manière coordonnée et globale.

Contact :

Simoné Gioveti, Responsable Mission Europe, International et Crises, Cités Unies France

Tél. : +33 (0)1 53 41 81 87 - Courriel : s.gioveti@cites-unies-france.org



9, rue Christiani 75018 Paris Tél. : +33 (0)1 53 41 81 81 ■ Fax : +33 (0)1 53 41 81 41
coop-dec@cites-unies-france.org ■ www.cites-unies-france.org
■ @CitesUniesFR f Cités Unies France